

en partenariat avec les Départements et les EPCI des Pays de la Loire

Fonds Territorial Résilience : comment soumettre une demande ?

#COVID-19

LA RÉGION AUX CÔTÉS DES PETITES ENTREPRISES



PAYS DE LA LOIRE

FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE DE 32 M€

lancé par la Région et la Banque des territoires auxquels s'associent les 5 Départements, les plus grandes villes et de nombreux EPCI des Pays de la Loire,

pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises* de 10 salariés et moins, en complément des dispositifs existants.

*TPE, micro-entreprises, entreprises de l'ESS, artisans, commerçants

Rendez-vous sur : <u>https://www.resilience-paysdelaloire.fr/</u> Cliquez sur « Je m'inscris pour bénéficier du Fonds territorial ».

L'espace de dépôt est ouvert du 27 avril jusqu'au 1^{er} juillet 2020.



🚑 Créer un compte

Vous recevrez un mail vous informant de la création de votre compte.

Deux choses à faire :

- Notez bien votre identifiant et votre mot de passe
- Cliquez sur « Je valide mon compte »

Connectez-vous à votre compte nouvellement créé avec votre identifiant et votre mot de passe :





5 Dans « Recherche par libellé », tapez « résilience ». Cliquez sur « Pays de la Loire - Fonds Territorial Résilience » :

Choix du téléservice
téléservices disponibles.
iel

6

Lisez le préambule et notez dès à présent les différents documents que vous aurez à transmettre lors de l'étape 5 « Votre demande ». Cliquez ensuite sur « Suivant ».

Pays de la Loire - Fonds Territorial Résilience : Préambule					
1					
Préambule	Critères d'éligibilité	Votre structure	Bénéficiaire	Votre demande	Récapitulatif
Préambule					Suivant
présent dispositif vise à ncé par les EPCI, les E ntivement le règlemen t	à renforcer la trésorerie des micro- Départements, la Région des Pays t d'intervention avant de compléter	entrepreneurs, et petites entre de la Loire et la Banque des rvotre demande.	eprises ligériennes dont l'activ Ferritoires prend la forme	vité est impactée par la crise sar d'une avance remboursable. Il v	nitaire. Cet accompagnen vous appartient de cons
ir transmettre votre den	nande, il vous faudra produire les d	ocuments suivants :			
 Une copie de la pièce Un extrait d'immatrie Un document compt Un Relevé d'Identité 	e d'identité et un justificatif de domi culation de la structure, Kbis ou CFE table indiquant le chiffre d'affaires d Bancaire de la structure,	icile du responsable légal de la s compétent, le la structure, réalisé ou prévu	structure, sur le dernier exercice,		
 Une déclaration sur l Une déclaration relation 	l'honneur attestant de votre engage tive aux aides dites "de minimis" (m	ment à prendre connaissance e odèle joint)	et respecter les critères du pré	sent dispositif d'aide (modèle joir	nt)
					Suivant

7 Renseignez les informations demandées lors des 4 étapes :

1	2	3	Bénéficiaire	5	6
Préambule	Critères d'éligibilité	Votre structure		Votre demande	Récapitulatif

- **Critères d'éligibilité**. C'est à cette étape que vous saurez si vous êtes éligible au Fonds Territorial Résilience
- Votre structure
- Bénéficiaire
- Votre demande

Zoom sur les critères d'éligibilité :

Vous êtes une micro-entreprise, une PME ou une association de l'ESS ayant une activité majoritairement marchande ? *	🔵 Oui 🔵 Non
Vous avez immatriculé votre entreprise après le 1er janvier 2020 ? *	🔵 Oui 🔵 Non
Vous êtes éligible au Fonds National de Solidarité ? *	🔵 Oui 🔵 Non
Vous avez un CA inférieur à 1M d'euros HT ? *	🔵 Oui 🔵 Non
Le chiffre d'affaires de votre entreprise constitue un revenu d'appoint en complément d'une activité salariée ? *	🔵 Oui 🔵 Non
L'effectif de l'entreprise est inférieur ou égal à 10 salariés (ETP) au 1er janvier 2020 ? *	🔵 Oui 🥥 Non
Votre entreprise est indépendante, c'est à dire sans lien capitalistique direct avec une ou d'autre(s) société(s), sauf si l'effectif total cumulé des différentes structures concernées ne dépasse pas 10 salariés inclus (ETP)? *	🔵 Oui 🥥 Non
Votre entreprise a un objet immobilier, financier et/ou de gestion de fonds/prise de participation (si vous êtes une agence immobilière, répondre "Non") ? *	🔵 Oui 🔵 Non

Une fois les informations saisies, **cliquez sur « Enregistrer »** si vous souhaitez compléter votre demande plus tard.

Pour revenir sur votre demande enregistrée, **cliquez sur « Suivre mes demandes d'aide »** sur la page qui s'affiche une fois que vous êtes connecté à votre compte et cliquez sur le crayon bleu qui s'affiche.

✓ Enregistrer Suivant ④	
Espace personnel	
Votre espace personnel : un accès rapide à votre structure, vos demandes d'aides par thématique, vos fils de discussion	
Mes services	
Mes demandes d'aide	
Déposer une demande d'aide	
Suivre mes demandes d'aide	

- 8 Récapitulatif et confirmation :
- Cliquez sur « Récapitulatif des informations saisies » pour vérifier toutes les informations renseignées
- Cochez la case « Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et j'accepte les conditions générales d'utilisation. »
- Cliquez sur « Transmettre »

Récapitulatif - Demande non transmise Précédent
Ce dispositif est abondé par votre communauté de communes ou d'agglomération, par votre département, par la Région des Pays de la Loire et par la Banque des Territoires.
Récapitulatif des informations saisies e déclare sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et j'accepte les conditions générales d'utilisation.
En cliquant sur "Transmettre", vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement des aides . Votre demande sera alors transmise et prise en charge pour instruction par nos services.
© Précédent 🔷 Transmettre

Un message vous confirmant la bonne réception de votre demande s'affichera :

Pays de la Loire - Fonds Territorial Résilience : Confirmation
Confirmation
Ce dispositif est abondé par votre communauté de communes ou d'agglomération, par votre département, par la Région des Pays de la Loire et par la Banque des Territoires.
Génération du récapitulatif en cours
Votre demande a bien été transmise.
© Terminer

Vous pourrez consulter votre demande en cliquant sur « **Suivre mes demandes d'aide** » sur la page qui s'affiche une fois que vous êtes connecté à votre compte.

Le versement sera effectué en une seule fois par virement bancaire après notification de la décision d'attribution de l'aide par la Présidente.

CONTACT

resilience@paysdelaloire.fr 0 800 100 200 (service et appel gratuits)

Ce document a été réalisé par <u>Solutions&co</u>, l'agence de développement économique de la Région des Pays de la Loire.